

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE3134

présenté par

M. Pahun, M. Bolo, M. Daubié, M. Martineau, Mme Morel, M. Ramos et Mme Babault

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 5, après le mot :

« sûre, »

insérer le mot :

« durable, ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« et issue d'aliments produits de manière durable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à appliquer l'exigence de durabilité à l'ensemble de la chaîne de valeur et pas uniquement à la phase de production des aliments.